

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 15 décembre 2025 – 19h

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 28 novembre 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoir à GRAS Julien)
CATELAN Richard (pouvoir à CATELAN Thierry)
MAGNAN Richard (pouvoir à ACHIN Richard)

Ordre du jour :

- Approbation du dernier procès-verbal (CM du 03/10/2025)
- Délibération pour l'attribution des assurances de la commune au 1^{er} janvier 2026
- Délibération relative à la validation du taux de la redevance consommation d'eau potable et de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026
- Délibération relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026
- Délibération pour l'attribution de la maintenance de la chaudière de l'école
- Délibération pour valider la convention d'adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires souscrits par le Cdg05 pour 2026-2029
- Délibération pour valider les avenants des travaux de l'école
- Délibération pour déposer une demande de subventions pour la sécurisation des hameaux de la commune
- Délibération pour valider la proposition d'achat de la parcelle Place de Combardenq
- Délibération pour la mise en place de l'entretien professionnel annuel
- Délibération pour approuver le Rapport Social Unique 2024
- Délibération pour autoriser l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 dans la limite de 25% des crédits d'investissement inscrits au budget 2025
- Délibération pour valider l'acceptation d'une proposition de ligne de trésorerie (crédit relais)
- Questions diverses

- **Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal (du 03.10.2025).**

Ce dernier est validé à l'unanimité.

- **Délibération n° 53/2025 pour valider l'attribution des assurances de la commune au 1^{er} janvier 2026**

Le consultant du Bureau d'Etudes qui nous a accompagné pour effectuer le nouveau marché des assurances et l'analyse des offres participe, à distance, au Conseil Municipal afin de présenter et argumenter les différentes offres. Il permet ainsi d'éclairer la décision du Conseil sur les différentes propositions.

Les offres se déclinent en trois lots :

- 1/ Dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- 2/ Responsabilité civile et risques annexes
- 3/ Flotte automobile

ANALYSE DES OFFRES - Lot n°1 : Dommages aux biens mobiliers et immobiliers

2 - Prix TTC		GROUPAMA				SMACL			
Assiette de cotisation :		Solution de base Franchise 500 €		Variante Franchise générale 1 000 €		Solution de base Franchise 500 €		Variante Franchise générale 1 000 €	
		HT	T.T.C.	HT	T.T.C.	HT	T.T.C.	HT	T.T.C.
Prix HT / m2 :	7 084,00	1,966479 €	2,149176 €	1,917524 €	2,095625 €	1,50 €		1,00 €	
Frais et accessoires		inclus		inclus		10 626,00 €	11 542,09 €	7 084,00 €	7 696,89 €
Cotisation totale T.T.C. :		18 224,76 €		14 845,41 €		11 842,09 €		7 696,89 €	
		Différence entre la base et la variante :		379,36 €				3 845,20 €	
Note cotisation sur :	50	25,28		25,92		33,34		50,00	

Les tarifs proposés par GROUPAMA sont en très nette hausse par rapport au marché en cours (6 418 € TTC) mais également par rapport à l'estimation (10 500 €) alors que la sinistralité constatée sur le marché est très réduite. La SMACL est très bien placée tarifairement et la variante est la plus intéressante car la différence avec la base est significative.

Indexation :		F.F.B.	4,15%	F.F.B.	4,15%	F.F.B.	4,15%	F.F.B.	4,15%
Note indexation sur :	5	0		0		0		0	

3 - Conclusion		Solution de base Franchise 500 €		Variante Franchise générale 1 000 €		Solution de base Franchise 500 €		Variante Franchise générale 1 000 €	
Valeur technique :	45	23		23		24		24	
Prix :	50	25,28		25,92		33,34		50,00	
Indexation :	5	0		0		0		0	
Note globale :	100	48,28		48,92		57		74	
Rang :		4		3		2		1	

ANALYSE DES OFFRES - Lot n°2 : Responsabilité civile et risques annexés

2 - Prix TTC		MMA / ZABR	SMACL
Taux H.T. :		Forfait	0,71%
Cotisation Responsabilité Civile T.T.C. :		2 725,53 €	1 621,83 €
Protection Fonctionnelle T.T.C. :		Non proposée	218,95 €
Accidents Corporels T.T.C. :		1 263,40 €	218,00 €
Protection Juridique T.T.C. :		749,24 €	567,00 €
Cotisation totale 2024 T.T.C. :		4 738,17 €	2 625,78 €
Note cotisation sur :	50	28	50

Le tarif proposé par MMA est cohérent, même s'il s'inscrit en nette hausse par rapport au marché en cours. SMACL adopte une position beaucoup plus ajustée sur l'ensemble des garanties et intègre une protection fonctionnelle étendue. Son avantage tarifaire est très marqué sur son concurrent.

Indexation responsabilité civile :		Indice F.F.B. : 4,15 %	Indice F.F.B. : 4,15 %
Note indexation sur :	5	0	0

3 - Conclusion		MMA / ZABR	SMACL
Valeur technique :	45	32	26
Prix :	50	28	50
Indexation :	5	0	0
Note globale :	100	60	76
Rang :		2	1

ANALYSE DES OFFRES - Lot n°3 : Flotte véhicules

2 - Prix TTC		GROUPAMA	SMACL
Cotisation Flotte TTC :		4 663,46 €	3 261,08 €
Véhicules en mission - Complément / défaut :		897,24 €	612,97 €
Frais et taxes :		6,52 €	-
Cotisation totale T.T.C. :		5 567,22 €	3 874,05 €
Note cotisation sur :	50	35	50
PSE Bris de matériel désigné :		950,06 €	1 239,00 €
Cotisation T.T.C. avec PSE :		6 517,28 €	5 113,05 €
Note cotisation sur :	50	39,23	50

indexation :		ERV	6,87%	Indice SRA	7,88%
Note indexation sur :	5	0		0	

3 - Conclusion		GROUPAMA	SMACL
Valeur technique :	45	32	27
Prix :	50	35	50
Indexation :	5	0	0
Note globale :	100	67	77
Rang :		2	1

Synthèse des offres

N°	LOIS	Titulaire marché en cours	Marché en cours	Estimation 2026	Marché 2026	Evolution	Solution proposée :
1	Dommages aux biens mobiliers et immobiliers	SMACL	6 418,85 €	10 500 €	7 696,89 €	1 278,04 €	SMACL avec variante franchise majorée
2	Responsabilité civile et risques annexes	SMACL	1 151,88 €	3 500 €	2 625,78 €	1 473,90 €	SMACL avec solution de base dont protection fonctionnelle et juridique
3	Flotte automobile	GROUPAMA	4 598,82 €	5 500 €	3 874,05 €	-724,77 €	SMACL avec solution de base
TOTAL :			12 169,55 €	19 500 €	14 196,72 €	2 027 €	

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et du consultant en assurances et après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer les trois lots des assurances de la commune à l'offre de la SMACL et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n° 54/2025 relative aux redevances pour consommation et performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2026**

Monsieur Le Maire explique que les redevances des agences de l'eau sont incluses dans le prix de l'eau et permettent de soutenir le financement d'actions en faveur de l'amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. Depuis 2025, ces redevances sont calculées selon des indicateurs de performance du réseau.

Pour l'année 2026, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé le tarif de la redevance pour la consommation d'eau potable à 0,39€HT/m³.

Elle a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,06€HT/m³.

Le coefficient de modulation pour notre commune est fixé à 0,9.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le tarif de la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable répercutée sur chaque usager d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable au 1^{er} janvier 2026 à 0,054€HT/m³ et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n° 55/2025 relative à la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026**

Dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif a été créée.

Elle s'appuie sur un coefficient de modulation global, représentatif du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

Ce coefficient permet de déterminer la contre-valeur de la redevance à appliquer sur les factures d'eau des abonnés.

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse a fixé à 0,09€HT par mètre cube le tarif de base pour 2026. Le taux de modulation est fixé à 0,425.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et procédé au vote, décide de fixer à 0,038€HT/m³ la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service assainissement collectif et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n° 56/2025 relative à l'attribution de la maintenance de la chaudière de l'école**

Suite aux travaux de rénovation et d'extension de l'école d'Aubessagne, une chaudière à granulés HARGASSNER (type EcoPK 120F) a été installée. Afin d'en assurer le bon fonctionnement et l'entretien régulier, la commune souhaite mettre en place un contrat de maintenance pour cet équipement.

Trois entreprises ont été consultées :
- EMC2
- MOUTIN Jérôme Plomberie-Chauffage
- SOGETHA

Une seule entreprise a formulé une offre.

Monsieur Le Maire présente cette proposition avant de la soumettre au vote de l'Assemblée.

	Prestations	Prix HT
Sogetha	Maintenance et dépannage	1965,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir SOGETHA.

➤ **Délibération n° 57/2025 pour valider l'adhésion au contrat d'assurance statutaire retenu par le Cdg05**

La collectivité a, par la délibération du **20 septembre 2019**, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de gestion a renouvelé le marché de ces assurances et proposé les nouvelles conditions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition suivante et autorise l'Autorité Territoriale à signer les conventions en résultant :

Durée du contrat : 4 ans (à partir du 1/1/2026)

Agents CNRACL

Risques garantis : Décès /Accident de travail/Longue maladie/Longue durée/Maternité-Paternité-Adoption/Maladie ordinaire

3 bis (AT/MP F15 - DC - LMLD - MAT - MOF10)	6,68%	X
--	-------	---

Des frais de gestion de 0.5% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service/maladie professionnelle ; maladie grave ; Maladie ordinaire

2 (Tous risques - MO F10)	1,10%	X
----------------------------------	-------	---

Des frais de gestion de 0.1% seront facturés en plus des taux proposés par l'assureur.

➤ **Délibération n° 58/2025 pour valider les avenants des travaux de l'école**

Monsieur le Maire présente les 2 avenants signés par l'entreprise et validé par notre architecte :

Lot	Entreprise	Montant après 1 ^{er} avenant HT	Montant après 1 ^{er} avenant TTC	Détail	Nouveau montant HT	Nouveau montant TTC
6 : Plâterie Faux-plafonds Cloisons Avenant 2	SARL PNR	79 119,51 €	94 943, 41 €	Suppression poste faux-plafonds + isolant : - 4 385,42€ HT Ajout poste pour ajustement des finitions : + 87,71 € HT	74 821.80 €	89 786,16 €
5 : Menuiseries extérieures Avenant 2	SARL BOIS ET BETON	291 065.87 €	349 278,38 €	Correction erreur avenant 1 et ajustement travaux marché réel (travaux cantine supprimés, correctif des quantités) : - 38 854.45 € HT	252 210.87 €	302 653.04 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser M. le Maire à signer les deux avenants dans le cadre des travaux de l'école qui entraînent une réduction importante du coût.

➤ **Délibération n° 59/2025 relative aux demandes de subventions pour sécuriser les routes communales et départementales en agglomération**

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation des routes communales et départementales des hameaux de la commune (hors RN85) : Villard St Pierre, Les Blachus, Les Costes, Les Lanthelmes, St Eusèbe) par des plateaux traversants. Les coûts sont définis avec les devis de la Routière du Midi et de Colas. M. Le Maire présente le plan de financement et demande l'autorisation de solliciter les financeurs pour ce projet.

Coût du projet :

Devis entreprises		P.U HT	Quantité	Total
Routière du midi	Signalisation	2 357.50 €	3	7 072.50 € HT
	Plateau traversant	3 913.20 €	3	11 739.60 € HT
Colas	Plateau traversant	13 000 €	3	39 000 € HT
Imprévus, révision de prix, signalisations (10%)				5 781.21 € HT
TOTAL HT				63 593.31 €
TVA (20%)				12 718.66 €
TOTAL TTC				76 311.97 €

Plan de financement :

Intitulé	Taux de cofinancement	Montant subvention envisagé
Etat (DETR/DSIL)	30%	19 078 €
Département (amendes de police)	30%	19 078 €
Région (Nos communes d'abord)	20%	12 718.66 €
Auto-financement	20%	12 718.66 €
Montant de travaux HT	100 %	63 593.31 €

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le plan de financement relatif au projet de sécurisation des hameaux ; autorise Le Maire à signer le devis de la Routière du Midi pour un montant de 18 812,10 €HT et le devis Colas de 39 000 €HT ; autorise Le Maire à déposer les demandes de subvention au Conseil Régional, au Conseil Départemental et à l'Etat pour ce projet.

➤ **Délibération n° 60/2025 relative à a validation de l'acquisition de la parcelle A205 à Combardenq**

Dans le cadre d'une succession, la commune d'Aubessagne a formulé une première offre d'acquisition de la parcelle A205 lors du Conseil Municipal du 11 juillet 2024, s'élevant à 8 000€, minorée du coût de l'abattage de l'arbre situé sur le terrain (6 047€), ramenant ainsi le montant net de la proposition à 1 953€.

Le contrôleur des finances publiques (DRFIP PACA13) a refusé cette proposition jugée trop faible au regard de la valeur du bien. Une offre à hauteur de 12 000€ peut être acceptée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Le Maire à formuler une nouvelle offre d'acquisition de la parcelle A205 pour un montant de 12 000 € et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Délibération n° 61/2025 pour valider la mise en place de l'entretien professionnel annuel**

Monsieur Le Maire rappelle que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité ainsi que les critères retenus par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux soit :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- Les compétences professionnelles et techniques ;
- Les qualités relationnelles ;
- La capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider les critères suivants et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

L'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs

Les compétences professionnelles et techniques

Les qualités relationnelles

La capacité d'encadrement ou aptitude à s'adapter à un emploi supérieur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser M. Le Maire à engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 dans les conditions exposées ci-dessus.

➤ **Délibération n° 64/2025 pour autoriser la souscription à un crédit relais dans l'attente des subventions de la réhabilitation de l'école**

Monsieur Le Maire explique que la commune d'Aubessagne a engagé la réhabilitation de l'école, inscrit au titre de ses priorités en matière d'éducation et de transition écologique.

Ces travaux bénéficient de subventions attribuées dans le cadre :

- du **Fonds Vert** de l'État
- d'une aide complémentaire du **Département des Hautes Alpes**.

La commune a sollicité trois banques pour un devis de prêt relais.

Le crédit Agricole, seul établissement ayant répondu à notre demande, propose :

- Un crédit relais de 200 000,00 € « attente solde des subventions fonds verts et département 05 » avec une cession de créance Dailly (solde de la subvention fonds verts 103 612, 69€ + une partie (96 387,31€) du solde de la subvention CD05 de 262 547 €)

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le Maire à souscrire au prêt relais dans les conditions énoncées et donne pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

➤ **Questions diverses**

- **Prêt d'une salle de la mairie à l'association Maison de Pays pour la préparation et le stockage des colis de Noël**
Des travaux ayant lieu dans leurs locaux habituels, les membres de l'association ont sollicité la commune pour obtenir le prêt d'une salle le temps de préparer les colis de Noël.
- **Départ d'un agent de la commune.**
Un de nos agents techniques a quitté la collectivité au 30 novembre 2025
- **Recrutement d'un nouvel agent technique**
Une campagne de recrutement est en cours. Les membres de la commission emploi ont rencontré trois candidats le 16 novembre 2025 pour un entretien d'embauche. L'un d'entre eux a été sélectionné pour une potentielle embauche en fonction de sa date de fin de préavis de son emploi actuel.
- **Présentation du Papripact 2026 (Plan annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail)**
Dans le cadre du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui comporte l'inventaire des dangers et le résultat de l'évaluation des risques identifiés

➤ **Délibération n° 62/2025 relative à l'approbation du Rapport Social Unique 2024**

Monsieur Le Maire rappelle que le RSU fait état des ressources humaines dont dispose la collectivité. Sa présentation donne lieu à un débat en comité technique qui donne son avis et. Il doit également être présenté à l'assemblée délibérante. Cette présentation, obligatoire une fois par an, démontre la volonté du législateur de faire instituer un débat politique nouveau et réel sur les questions de personnel.

Ce document indique notamment les moyens budgétaires et en personnel, et rassemble les données sociales de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Rapport Social Unique de 2024.

➤ **Délibération n°63/2025 pour autoriser l'engagement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 dans la limite de 25% des crédits d'investissement inscrits au budget 2025**

Monsieur Le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 - Modifié par [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(V\)](#)

Monsieur le Maire propose donc d'engager les dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2026 et dans la limite de 25 % des crédits d'investissements inscrits au budget 2025.

Budget commune : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2025 (hors chapitre 16) : 3 569 015.62 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 892 253.90€ aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
101	Matériels divers (Logiciel JVS)	20	7 000€
101	Matériels divers	21	3 000€
227	Acquisition épareuse	21	60 000€
219	Projet agrandissement école	21	812 253.90€
299	Réhabilitation bâtiments communaux	21	10 000€

Budget Eau et assainissement : montant budgétisé en dépenses d'investissement en 2025 (hors chapitre 16) : 449 479.42 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 112 369.85 € aux programmes suivants :

N° Opération	Nom opération	Chapitre	Montant
304	Etude projet assainissement Saint Eusèbe / Les Costes	20	5 000 €
400	Travaux et acquisition imprévus	21	107 369.85 €

dans la collectivité, il est demandé de dresser une liste des actions à mener pour améliorer ces risques professionnels.

M. Le Maire présente le Plan Annuel élaboré avec le service Prévention du Cdg05.

Liste des actions planifiées :

- Préciser chaque unité de travail (école, mairie, agence postale, services techniques)
- Assurer le suivi, mettre en place une feuille de route pour les tâches à réaliser
- Prendre rdv pour le suivi médical
- Former l'ensemble des agents à la manipulation des extincteurs
- Sensibilisation des agents à l'usage et au port des EPI
- A remettre à l'ensemble des agents actuels et l'automatiser lors de l'intégration de nouveaux agents
- Mettre en place des trousse de secours complètes et en faire le suivi régulier
- Mettre à disposition les 3 registres dans chaque unité et informer et sensibiliser les agents à leur utilisation
- Sensibiliser aux risques chimiques des produits lors des manipulations et du stockage
- Sensibiliser et former aux risques électriques et AIPR

Le document est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- **Etudes des biens vacants**

La SAFER n'assure plus le service de la gestion des biens vacants.

Un Bureau d'Etudes propose de nous accompagner pour mener à bien la procédure de biens vacants sans maître (BVSM) sur l'ensemble du territoire de la commune en trois étapes.

Monsieur Le Maire propose de réfléchir à cette piste de travail et d'en rediscuter ultérieurement.

- **Fête de l'école**

Jeudi 18 décembre après-midi est organisée la fête de Noël pour les enfants de l'école. Les enfants assisteront à un spectacle, offert par la mairie, à la salle des fêtes de Chauffayer avec leurs enseignants et animatrices du périscolaire. Ce spectacle animé par Heidi-Mérodie est « une clownerie de Noël, création à la fois poétique et joyeuse où les gestes et la musique parlent plus fort que les mots ».

Suivra un goûter, un retour à l'école avant de revenir avec les parents à 17h pour le passage du Père-Noël. L'après-midi sera clôturé par le traditionnel verre de l'amitié.

- **Route du Villard Saint Pierre**

Un point est fait sur l'avancement des études concernant les travaux sur la route du Villard St Pierre.

Le déneigement, durant la saison hivernale 2025/2026, sera assuré par la commune d'Aubessagne, comme les années précédentes.

- **Sarl SERET**

L'entreprise qui a assuré la maîtrise d'œuvre du projet d'irrigation de l'ASA du canal des Herbeys a transmis un courrier pour proposer un projet de mini plan d'eau de baignade sur la commune près de la salle des fêtes de Chauffayer.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas s'engager sur cette proposition.

- **Butagaz**

Suite à un incident sur la dernière livraison de gaz sur le site des Costes, Butagaz nous propose un suivi des consommations à distance moyennant un coût pour la commune. Le Conseil Municipal souhaite que cette surveillance reste manuelle et assurée par nos agents techniques (relevés du niveau de jauge) et notre secrétariat (transmission des données à Butagaz).

- **Travail de M. Bertrand (IT05) concernant le projet de la mairie**

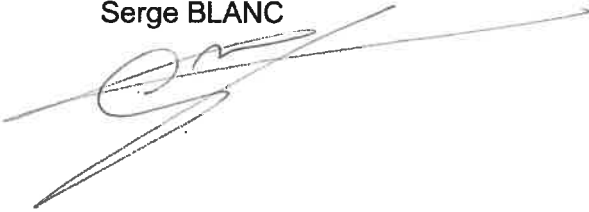
Monsieur Le Maire présente l'esquisse du projet de la nouvelle mairie. Ce projet semble cohérent avec les attendus de l'équipe municipale. Il reste à constituer le dossier de consultation pour retenir l'architecte qui va travailler sur notre projet.

- **Mise en place accueil de loisirs les mercredis**

Suite au rendez-vous concernant la faisabilité du projet avec l'association Planet Champsaur et l'association des parents d'élèves d'Aubessagne, un compte rendu a été rédigé indiquant les besoins des parents relevés par l'association.

L'objectif serait de travailler à la faisabilité de la mise en place de cet accueil pour la rentrée prochaine.

Le secrétaire
Serge BLANC



Le Maire
Richard ACHIN

